

Séance du Conseil de Ville du 28 juin 2021
Préavis du Conseil communal sur les postulats et motions
 (art. 39 al. 3 du Règlement du Conseil de Ville)

Développement de la motion

5.04/21

"Place de l'Etang : un parking accueillant et pratique"

Auteur	Pauline Rais		
But visé	<ul style="list-style-type: none"> Redimensionner les places de stationnement afin que celui-ci soit accessible à toute la population 		
Préavis du Conseil communal	Accepté	Refusé	Transformé en postulat
Motifs	<p>Le projet de réaménagement du parking de la place de l'Etang a été longuement discuté et élaboré avec les services et mandataires impliqués avec une information régulière de la Commission Vieille Ville dans laquelle siègent notamment les commerçants, les habitants et les partis politiques. Les différentes commissions communales concernées par la demande de crédit accepté par le Conseil de Ville, le 29 avril 2019 (sans avis contraire), ont eu l'occasion de prendre connaissance en détail de ce projet et l'ont validé.</p> <p>Le projet réalisé est le résultat du cahier des charges voulu par les parties touchées par ce projet et par le Conseil communal qui stipulait qu'il fallait maintenir le nombre de places existantes, voire les augmenter, en lien avec la suppression des 4 places de parc de la rue du 23-Juin qui ont fait l'objet d'une opposition collective des commerçants. Ces derniers n'ont pas fait recours au rejet de leur opposition car ils avaient obtenu la garantie que les places de parc de la place de l'Etang soient maintenues voire augmentées. Par conséquent, la seule solution pour y parvenir était de retenir le degré de confort A avec les limites que cela représente et que l'on constate aujourd'hui lorsque des véhicules 4x4 ou des SUV sont stationnés ou que des voitures parquent en limite de la ligne de marquage. Ce problème des gros véhicules et de parage mal réalisé est un problème général constaté sur toutes les places de parc en ville et n'est pas seulement le fait du parking de l'Etang.</p> <p>Dans ce sens, il y a lieu de souligner qu'avant le réaménagement le problème était similaire à aujourd'hui puisque lorsque de gros véhicules étaient stationnés, ceux-ci empiétaient déjà sur les places adjacentes empêchant le parage d'un autre véhicule. Le problème du parage en double file entre les deux rangées Nord lors des soirées de fin de semaine étaient également un problème récurrent qui a été résolu. Contrairement à l'impression donnée par certaines affirmations, le parking de l'Etang est globalement bien utilisé et il arrive parfois même qu'il soit complet, preuve qu'il fonctionne raisonnablement. Par contre, il faut effectivement faire preuve de prudence et se stationner correctement. Des recommandations ont déjà été diffusées dans le <i>Delémont.ch</i> notamment.</p> <p>L'ajustement des places de stationnement avec un confort B impliquera la suppression d'une douzaine de places plus une vingtaine de places pour la plantation d'arbres selon la nouvelle ordonnance entrée en vigueur au début de cette année qui exige un arbre planté pour 5 places de stationnement aménagées, si ces arbres ne peuvent pas être plantés sur un autre site. Cette question devra être discutée avec le Canton qui devra traiter la demande de permis pour modifier le marquage. C'est donc plus de 30 places qui pourraient être supprimées si cette solution n'était pas acceptée. Il faut souligner que la suppression de places, avec la création du nouveau parking « Ticle – Théâtre du Jura », à l'entrée Ouest de la Vieille Ville, est quelque peu à relativiser puisque cette nouvelle infrastructure améliorera considérablement l'offre de stationnement qui profitera au centre historique delémontain.</p> <p>Il est utile de rappeler que comme dans toute modification de ce type, il faut toujours laisser un temps d'adaptation aux utilisateurs pour qu'ils prennent leurs marques et s'habituent aux nouveaux aménagements : bien souvent, au bout d'un certain temps, les utilisateurs s'adaptent aux nouvelles conditions de circulation et de stationnement.</p> <p>Toutefois, compte tenu des réactions constatées dans la population, et afin d'éviter qu'une pression supplémentaire ne s'exerce sur le trafic et le stationnement à l'intérieur de la Vieille Ville, le Conseil communal propose d'accepter la motion.</p>		